

Projet de loi relative à l'octroi d'une dotation annuelle au Commissariat aux assurances

Le présent projet de loi prévoit d'instituer une dotation annuelle de deux millions d'euros en faveur du Commissariat aux assurances (CAA) à compter de l'exercice budgétaire 2026.

Cette enveloppe budgétaire répond à l'augmentation notable des frais de fonctionnement constatée ces dernières années, due notamment à l'élargissement des missions du CAA, à la complexité croissante des produits d'assurance, aux exigences européennes et internationales, ainsi qu'aux investissements requis en infrastructures informatiques et en personnel hautement qualifié.